

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

Date de la convocation : 24 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Votants : 29

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 10 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. RAY François), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme BEGON Christiane), Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine (porteur d'un pouvoir de Mme COURTINAT Christine), M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, M. MIOCHE Hervé, Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme SERISIER Véronique, M. RAY François, Mme BEGON Christiane, Mme REDON Véronique.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/15. FINANCES PUBLIQUES : COMPTES DE GESTION EXERCICE 2022

Adoptée à l'unanimité

N° 23/16. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire se retire au moment du vote.

Vote :

Par 21 voix POUR

Et 5 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy.

N° 23/17. FINANCES PUBLIQUES : BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

A. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022/ BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Vote :

Par 21 voix POUR

Et 5 ABSTENTIONS : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy.

B. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022/ BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Vote :

Par 21 voix POUR

Et 5 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy.

C. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022/ BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES

Adoptée à l'unanimité

D. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 / BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PONT SOL

Adoptée à l'unanimité

N° 23/18. FINANCES PUBLIQUES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS – EXERCICE 2022

Le conseil municipal prend acte.

N° 23/19. FINANCES PUBLIQUES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES - ANNEE 2023

Intervention de M. Prevautat

« Après une hausse de 7,1% consécutive à l'inflation constatée en France en 2022, vous augmentez les taux de 5,33 % ce qui fera pour le contribuable gannatois une hausse globale de 12,4%.

Bien évidemment, pour vous, les responsables, ce sont les hausses du coût de l'énergie et le contexte international. Nous n'avons pas la même explication, car si tel était le cas, de nombreuses communes de France connaîtraient la même situation ; ce qui est bien loin d'être avéré.

L'administration des finances ne s'y est d'ailleurs pas trompée en vous attribuant en plus de la subvention « amortisseur » d'un montant de 70 000 €, la subvention « filet de sécurité » réservée aux

seules communes en grande difficulté financière. Situation qui a fait dire à l'un de vos collègues Maire que finalement, les mauvais élèves étaient les mieux récompensés.

En fait, vous vous servez de l'augmentation des coûts de l'énergie pour contraindre le pouvoir d'achat des gannatois et camoufler ainsi une cause réelle à notre situation financière difficile, pour ne pas dire catastrophique. Cette cause réelle qui n'est autre que la gestion pour le moins hasardeuse dont vous faites preuve depuis de nombreuses années, et ce malgré nos avertissements répétés.

Les contribuables français font les efforts nécessaires pour donner au gouvernement les moyens financiers de redonner du pouvoir d'achat, que ce soit par l'intermédiaire de la suppression de la redevance télévision, les chèques énergie et autres boucliers tarifaires.

Vous reprenez d'une main aux gannatois ce que le gouvernement donne de l'autre et vous vous engagez encore dans des dépenses inconsidérées au lieu de réfléchir à une pause dépensière qui redonnerait à notre commune le « bas de laine » que vous avez gaspillé et qui nous fait aujourd'hui cruellement défaut. »

Intervention de M. Dominé

« Je m'attendais à cette prise de position. Nous assumons collectivement ce choix de bon sens et de responsabilité d'augmenter le taux de la taxe foncière. Ce n'est pas la conséquence d'une mauvaise gestion comme vous le prétendez et vous le présentez depuis plusieurs semaines M. Prevautat. Cela signifierait aussi que de nombreuses villes de tous bords politiques, à commencer dans l'Allier, seraient des mauvaises gestionnaires et je ne crois pas que ce soit le cas.

Nous sommes ici sur une décision d'ajuster le seul impôt sur lequel nous pouvons encore équilibrer le budget. Malgré les actions menées, les économies d'énergie, la maîtrise de la masse salariale, le budget présente un bond des charges de plus de 450 000€.

Puisque vous n'avez pas bien compris la dernière fois, je vous redonne cette image du pilote de l'avion. Lorsqu'un pilote d'avion a un plan de vol, il le suit. Si des éléments extérieurs surviennent et l'obligent à adapter son plan de vol pour éviter une catastrophe, cela ne fait pas de lui un mauvais pilote, bien au contraire !

Aujourd'hui, c'est exactement ce que nous faisons avec le budget municipal. Nous adaptons nos ressources pour passer une difficulté qui vient de paramètres extérieurs. Madame le Maire et la majorité municipale ne sont pas de mauvais pilotes.

Pour compléter ce propos, M Boulebina représentant de la DGFIP, était présent à la commission des finances. Nous lui avons posé la question suivante : « Pourquoi Gannat n'a-t-elle pas eu d'aide en 2022 ? » à laquelle M Boulebina a répondu : « Il aurait fallu une grosse dégradation de votre capacité d'épargne pour prétendre à cette aide. » Je m'arrêterai aux faits plutôt qu'aux sentiments et aux avis de dire que c'est une mauvaise gestion. »

Intervention de M. Prevautat

« Vous vous attendiez à mon intervention. Seriez-vous vous aussi un devin M. Dominé ? Les résultats financiers budgétaires nous démontrent hélas le contraire. Concernant votre allégorie sur le pilote de l'avion, vous demandez aux gannatois de sortir le parachute. L'avion est en train de se casser la figure et tout le monde va sauter avec son parachute.

On va augmenter les impôts de 12,4% alors que vous vous étiez engagés à ne pas augmenter les taux. Pour lire la presse de manière continue, je peux vous dire que les communes qui augmentent les taux d'imposition sont très rares. A Vichy, Monsieur le Maire a eu l'honnêteté d'informer la population dans

son débat d'orientation budgétaire ce qui n'a pas été le cas ici. On a évoqué l'augmentation des hausses de taux. C'est une piste qui avait été avancée sans être littéralement affirmée. J'estime qu'il y a trop de pilotes dans l'avion, on ne sait plus où l'on va et pour nous on va à la catastrophe. »

Intervention de M. Montjol

« Quel est le montant du surplus attendu suite à l'augmentation des taux ? »

Intervention de Mme le Maire

« Le montant est estimé à environ 160 000€. »

Vote :

Par 22 voix POUR

Et 7 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine.

N° 23/20. FINANCES PUBLIQUES : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF – EXERCICE 2023

Intervention de M. Coulon

« Le budget de la commune s'élève à environ 10 millions d'euros de dépenses au total. Les dépenses de gaz et d'électricité représentaient environ 4% des dépenses totales avant la crise et environ 7% aujourd'hui soit 300 000€ à 350 000€ de plus si on tient compte des aides d'état.

C'est regrettable, on préférerait que cet argent puisse être consacré à des travaux de voirie ou à des travaux dans les écoles mais cela représente en définitive une augmentation de 3% seulement des dépenses totales.

On critique beaucoup l'Etat. En revanche sur ce point, il est venu au secours des communes en difficulté financière comme la nôtre et cela a permis de rendre la hausse beaucoup plus supportable.

Une commune en bonne santé financière doit être capable de supporter cette hausse et de surmonter cette crise et beaucoup de communes l'ont fait sans augmenter l'impôt.

En 2015 à Gannat, les charges de personnel ont augmenté de 300 000€ c'est-à-dire un montant pratiquement équivalent à la hausse de l'énergie et cela n'a pas conduit pour autant à une hausse de l'impôt ni à la fermeture des équipements.

Il est vrai qu'à cette époque la ville était encore en bonne santé et avait encore un peu d'épargne. Une commune doit être prudente dans sa gestion pour maintenir un bon niveau d'épargne et garder un bas de laine en cas de coup dur comme expliqué par notre collègue Jean-François Prevautat.

Les communes ont connu des coups durs dans leur histoire comme la perte des taxes professionnelles, la baisse des dotations de l'Etat, la fin de la taxe d'habitation, le COVID. Aujourd'hui, c'est la hausse des coûts de l'énergie et demain ce sera autre chose.

Pour nous la solution à chaque crise, ce n'est pas d'augmenter les impôts et de fermer des équipements. C'est d'ailleurs un peu la double peine pour les gannatois. Pour nous, la solution c'est le développement, c'est accueillir de nouvelles familles, de nouveaux ménages afin d'engranger plus de recettes. Plus la population sera nombreuse et plus la commune et le SIVOM encaisseront de taxes

foncières, de taxes d'assainissement et de redevances d'eau. Pour nous, c'est l'enseignement qu'il faut tirer de cette crise. La ville a besoin de se développer et pas de se replier sur soi.

Pour cela, il faut une politique ambitieuse pour améliorer et développer l'habitat, pour garder les jeunes ménages qui ont tendance à quitter la ville et pour attirer de nouvelles familles.

C'est justement ce que la communauté de communes recommande pour notre ville pour les prochaines années. On ne ressent pas et on ne retrouve pas cette ambition dans votre politique. On craint que pour vous la solution à chaque crise se traduise par l'augmentation des impôts et des taxes ce que vous faites depuis 2 ans. Pour ces raisons, nous ne voterons pas le budget. »

Intervention de M Prevautat

« Peut-on avoir des détails sur les investissements : mobilité douce 220 000€, rénovation énergétique des bâtiments 243 000€... ? Est-ce qu'on peut avoir un peu plus de détails sur les travaux ? »

Intervention de Mme le Maire

« Nous sommes sur la voirie communale à hauteur de 70 000€ pour les petits travaux de voirie et pour les travaux de réparation d'urgence.

Concernant la mobilité douce à hauteur de 220 000€, on va être sur les aménagements entre la Communauté de communes, le Département et la Commune entre le champ de foire jusqu'à l'avenue de la République et la place Pasteur.

Il y aura les travaux avec la Communauté de communes sur la voie verte avec le tracé qui va passer par Gannat sans oublier l'entretien et la restructuration des bâtiments scolaires.

Intervention de M Prevautat

« On a trouvé l'augmentation qu'on pouvait éviter Mme le Maire. »

Intervention de Mme le Maire

« Cette augmentation va bénéficier à des petits gannatois pour leur éducation. »

Intervention de M. Prevautat

« Ils ont déjà des écoles ! »

Intervention de Mme le Maire

« Elles seront encore mieux ! Avez-vous d'autres sujets sur les équipements, d'autres questions ? »

Intervention de Mme Colonna d'Istria

« Je voudrai réagir à 2 termes. J'avais essayé de le dire au débat d'orientation budgétaire, je pense que cela n'a pas été totalement entendu. Le premier terme, c'est le terme crise. Je pense qu'il est important qu'on se mette tous en tête qu'il ne s'agit plus d'une crise mais d'un régime normal. Le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est assez clair là-dessus. Les aléas, les désastres liés aux grêles, la sécheresse de l'an dernier vont se reproduire.

C'est la première chose à vraiment avoir en tête. Je pense que c'est encore perçu comme une crise. On se dit avoir géré cette année et l'année prochaine on respirera mieux. Ce ne sera pas le cas.

Je n'ai pas de conseils à donner sur la bonne ou mauvaise gestion budgétaire. Je laisse faire les personnes plus compétentes que moi.

Il me paraît vraiment important d'aborder la façon de concevoir et d'utiliser les ressources disponibles.

Le 2^{ème} terme, c'est le terme de développement. Je pense qu'il faut véritablement se poser la question : quels sont les objectifs et les attentes ? Je crois que justement il y a vraiment une réflexion à avoir sur les ressources qu'on a aujourd'hui, qu'on peut utiliser et comment est-ce qu'on les utilise ? A partir de là, j'ai quelques questions par rapport à ce document sur le détail de l'investissement :

- 24 000€ sur l'équipement numérique des services contre 430€ sur l'équipement numérique des écoles. Je m'interroge sur le ratio qu'on donne à l'importance du numérique dans l'éducation.
- 50 000€ pour la vidéoprotection qui représente encore beaucoup d'investissements alors qu'il y a certainement d'autres choses à faire à moindre coût pour améliorer le sentiment de sécurité des gannatois. »

Intervention de Mme le Maire

« Je reviens sur les écoles. Le plan d'investissement numérique a eu lieu l'an dernier à hauteur de plus de 30 000€. Il faut regarder en cycle et non en année budgétaire sur ce qui est investi.

Pour le détail des opérations d'investissement est prévu notamment, le remplacement des fenêtres au club de tarot, au logement Chaussard, au logement rue du collège et la mise en place de volets roulants dans les écoles du Malcourlet. De la reprise de zinc sera effectuée sur différents sites communaux. Il y a aussi les menuiseries à la maison Saint Joseph, et le changement des chaudières.

Vote :

Par 22 voix POUR

Et 7 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine.

Intervention de Mme le Maire

Avant de passer aux autres budgets, je vais me permettre de faire une petite intervention. Je vous la présente maintenant pour ne pas orienter les votes et éviter.

J'entends ce que vous me dites sur les crises et sur le reste.

Je rappelle juste un chiffre. Comme vous défendez le gouvernement alors permettez-moi d'être taquin avec les gouvernements ! En 2012, on percevait 1,8 million de dotation globale de fonctionnement. En 2023, on perçoit à peine 1 million. Il est vrai que si les gouvernements successifs de droite, de gauche, du centre avaient laissé aux collectivités les moyens d'exister : on aurait ces 800 000€ et on n'aurait peut-être plus de problème de budget. C'est le premier point. Et on aurait même capitalisé depuis un certain nombre d'années !

Deuxième point : ne me faites pas croire qu'à la ville de Gannat, aucune majorité depuis que la commune existe et que les taxes ont été mises en place, n'a voté des augmentations d'impôts. Je pense qu'on peut reprendre les archives... J'ai voté une diminution sur mon premier mandat. Depuis la nuit des temps, il y a des mairies et il y a des taxes. Les majorités ont voté des hausses et j'imagine que toutes les oppositions se sont insurgées en disant que c'était de la mauvaise gestion.

Comme vous prenez avec beaucoup de dérision mes insomnies nocturnes, j'ai fait un petit calcul. J'entends M. Coulon qui m'explique que je suis une très mauvaise gestionnaire et que je n'ai pas fait les choses correctement depuis le début. J'entends et je me mets en question. Il est certain que nous n'aurions pas pris les mêmes décisions ; J'ai quand même voulu reprendre mes résultats financiers

sans la hausse drastique du coût de l'énergie mais en prenant en compte l'inflation et la hausse du point d'indice. J'estime que pour nos fonctionnaires, c'est une juste mesure de bénéficier enfin de cette augmentation.

Le résultat reporté à la commune n'aurait pas été de 503 000€. Si l'année dernière, nous n'avions pas eu cette augmentation d'énergie, le résultat s'élèverait à 684 000€. Les charges à caractère général sans hausse d'énergie s'élèveraient à 1 785 063 € environ. Ce qui signifie que le virement du fonctionnement à l'investissement serait de + 1 million d'euros. Vous m'auriez fait remarquer la bonne gestion du budget communal puisque ce montant serait supérieur au remboursement du capital d'emprunt qui est à 830 000 €.

Je prends mes responsabilités. On a une crise qu'on est en train de vivre et évidemment la crise d'aujourd'hui c'est l'état général de demain et je vous rejoins sur cette analyse.

Il faudrait juste ne pas sortir dans la rue pour ne pas s'en rendre compte. Par contre, on ne va pas pouvoir sur un exercice budgétaire « être plus royaliste que le roi » et il faut arrêter de faire circuler des fausses informations.

Voilà c'est de la politique fiction ; je me suis rassurée. On vote un budget qui n'est pas celui-là.

Mes chers collègues de la majorité,

Je suis désolée. Quand vous avez fait campagne à mes côtés, c'est la feuille de route que je vous avais donnée avec le retour à l'équilibre de la mairie avec des capacités d'investissement plus dimensionnées.

Je suis désolée de ne pas pouvoir vous les permettre, de ne pas pouvoir faire le mandat comme vous pensiez le faire et comme on devrait le faire. Aujourd'hui, tout comme moi, vous avez à affronter dans votre vie privée et dans votre vie citoyenne, la crise énergétique, la crise du covid, la crise économique et toutes les autres crises qui sont en train d'arriver. Je vous remercie de votre solidarité.

N° 23/21. BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023

Intervention de Mme le Maire

« J'ai fait quelques approximations sur le schéma directeur de l'assainissement à la réunion de la commission des finances. Alors, je vais laisser la parole à M. Gatignol afin que des précisions vous soient apportées. »

Intervention de M Gatignol

« Le schéma directeur est en cours. Il sera finalisé d'ici quelques jours. Nous pourrons le partager rapidement. »

Intervention de Mme le Maire

« Y a-t-il des remarques sur le budget assainissement ? »

Vote :

Par 24 voix POUR

Et 5 ABSTENTIONS : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy.

Intervention de M. Coulon

« Si vous me le permettez par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, je ne suis pas là pour défendre les gouvernements successifs de 2012 à aujourd'hui. Je signale juste que sur les problèmes de hausse d'énergie, le gouvernement a répondu présent pour les communes en difficulté. On critique beaucoup l'Etat mais il faut aussi reconnaître qu'il y a des choses qui sont bien faites. J'ajouterai une petite remarque sur les communes.

Depuis 10 ans, les communes subissent des pertes de dotation considérables. Elles ont subi ensuite le COVID. A la grande surprise pour les finances publiques de constater qu'à la fin du COVID et après avoir subi des pertes de dotation très importantes pendant plus de 10 ans, la situation des communes était plutôt généralement très bonne à la sortie de la pandémie. En 2021, le niveau d'épargne était intéressant et remarquable et même similaire à celui d'avant la crise.

En ce qui concerne le camping, je l'ai expliqué en commission des finances. Nous sommes dans une situation étonnante pour ne pas dire incompréhensible. Vous avez privatisé le camping. Depuis 2023, le camping n'est plus municipal. Sa gestion n'est plus publique mais totalement privée. Vous nous avez expliqué Madame la Maire, qu'il n'y aurait plus de subvention du budget général vers le budget annexe du camping pour équilibrer les comptes.

Il y a un mois, lors du débat d'orientation budgétaire, vous avez d'ailleurs rappelé qu'une subvention d'équilibre était versée au budget annexe du camping pour environ 15 000€. A compter de 2023, elle sera moindre. Ce soir, vous nous soumettez le budget 2023 et la subvention d'équilibre existe toujours. Elle n'est pas moindre, bien au contraire elle passe de 15 000€ à 31 000€.

Le budget général, n'oublions pas c'est le contribuable. Vous proposez que le contribuable en 2023 participe à l'équilibre du budget du camping dont la gestion a été privatisée à hauteur de 31 000€. C'est une situation pour nous étonnante. Le service est privatisé et vous faites appel aux contribuables pour combler le déficit.

En commission des finances, vous avez apporté l'explication suivante : c'est la première année, il faut que le nouvel exploitant trouve ses marques. Nous avons fait un geste au niveau de la redevance qu'il doit payer à la commune. Ce geste est une remise de 12500€ sur le montant de la redevance 2023. Nous sommes d'accord avec le geste financier accordé. C'est le moins que vous puissiez faire compte tenu de la situation du camping. Les labels et les étoiles ont été perdus, les nuitées sont en chute libre depuis 5 ou 6 ans. Le nouvel exploitant va devoir retrouver les labels, les étoiles et surtout retrouver la clientèle. Le geste consenti est parfaitement justifié.

Pour l'exercice 2023, une proposition de subvention d'équilibre à hauteur de 12 500€ aurait été normale. Par contre, la subvention d'équilibre ce n'est pas 12 500€ mais 31 000€. Le contribuable va donc devoir supporter environ 20 000€ pour un service privatisé.

En commission des finances, les factures d'eau et d'électricité évoquées étaient floues et très confuses. On espère Madame la Maire que ce soir vous allez pouvoir nous apporter des explications. »

Intervention de Mme le Maire

« Comme vous le savez, nous avons un budget principal. Comme vous l'avez très bien rappelé, nos budgets annexes doivent être à l'équilibre. On évite dans la mesure du possible que le budget principal équilibre les budgets annexes sauf pour le budget assainissement qui doit être autonome.

Le prestataire du camping n'a pas commencé au 01 janvier 2023. La mairie est toujours gestionnaire. Dans quelques semaines, la convention sera signée. Le passage se fera très bientôt et nous arrêterons les compteurs électriques et autres.

Je n'ai pas souhaité faire de passage plus rapide parce qu'un agent était logé au camping. Il y a des délais à respecter pour pouvoir faire son départ. Il fallait que ces délais soient soldés pour le laisser faire son départ correctement sans qu'il soit brusqué.

Ce qui signifie que des dépenses sont engagées sur ce premier trimestre ; et qu'il nous faut donc provisionner. Il faudra tout de même qu'on voit dans l'année ; et c'est surtout à partir de 2024 que nous serons en plein exercice budgétaire.

Alors, pourquoi on propose près de 25 000 € de charges à caractère général ? On a provisionné 20 500€ pour l'énergie (gaz, électricité) ce qui revient à 5 000€ x 4 puisque le prix a augmenté de 400%. On arrive à 20 000€. Nous avons provisionné 2 500€ pour l'eau. Nous n'avons pas reçu de facture depuis le 7 juillet 2022. On arrête les comptes en année budgétaire. Le paiement des factures est décalé sur l'année suivante. Il y a aussi 2 000€ pour les frais divers, téléphone et autres qui vont passer en contrat à l'exploitant prochainement. Pour l'eau en 2022, quand j'ajoute le Sivom et Veolia, on a payé 8 488,39€. On a versé en acompte 2 762,80€ pour la période du 29 juin 2021 au 13 avril 2022 et on a payé 5 720,59 € pour la période du 29 juin 2021 au 7 juillet 2022 suite aux relevés des compteurs. Pour 2023, on va arrêter le compteur mais il va falloir qu'on paye la facture du 7 juillet 2022 jusqu'à ce qu'on arrête le compteur. Sur le gaz, c'est la même chose. Payé en 2022, la facture pour la période du 03 avril 2021 au 2 octobre 2021 s'élève à 9 703,58€. Une facture de 21 496,33€ a été adressée le 15 avril 2022 pour la période de consommation du 03 octobre 2021 au 02 avril 2022. Nous avons fait une réclamation parce que nous trouvions le montant trop élevé. Il y a eu un problème de relevé chez le prestataire. Un avoir a été adressé le 14 octobre 2022. Nous n'avons reçu aucune autre facture pour la période du 2 mai 2022 à ce jour. Du fait de l'arrêt des compteurs suite à la reprise, nous devrions recevoir une facture de solde très prochainement. En conséquence, le montant est quand même difficile à estimer.

Pour l'électricité. Nous avons reçu en janvier 2023 une facture de 5 156,78€ pour la période du 09 décembre 2022 au 09 janvier 2023. Par la suite, un avoir du même montant pour la même période a été réceptionné fin février 2023. Une nouvelle facture de 2 892,84€ a été enregistrée du 9 décembre 2022 au 31 décembre 2022. A ce jour nous n'avons pas de nouvelle facture.

Donc vous voyez mes chers collègues que ce n'est pas simple. Nous avons provisionné et j'espère que nous avons trop provisionné. Je peux si vous le souhaitez vous transmettre tout ce que je viens de vous dire. »

Vote :

Par 22 voix POUR

Et 7 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine.

N° 23/23. BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES

Intervention de M. Coulon

« Est-ce-que vous pouvez nous donner un bilan des entrées du cinéma ? »

Intervention de M. Jean Louis Corbon

« Je n'ai pas les chiffres 2022/2023. Par contre, depuis la fin du covid, nous retrouvons en 2022 approximativement nos entrées de 2019.

En 2023, sur les premières semaines on va dépasser nettement ce chiffre si on a réussi à avoir les films qu'il faut et le public. »

Intervention de Mme le Maire

« On pourra vous fournir un bilan chiffré.

Pour toucher les subventions du CNC, le ministre oblige les gestionnaires de salles à faire une formation. J'ai eu la chance d'aller avec tous les gestionnaires de salles à Paris faire une formation.

Je pense que c'était très utile. Elle portait sur les violences sexistes et sexuelles et en tant qu'employeur, il y a des choses à retenir. Il ne suffit pas de se déplacer à la formation. Il faut remplir un questionnaire et obtenir un minimum de 12 réponses justes sur 15 pour avoir la subvention. Je vous rassure, j'ai eu plus de 12 réponses sur 15. Je trouve quand même ce système surréaliste. »

Adoptée à l'unanimité

N° 23/24. BUDGET PRIMITIF / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONT SOL

Adoptée à l'unanimité

N° 23/25. FINANCES PUBLIQUES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / ANNEE 2023

Adoptée à l'unanimité

N° 23/26. FINANCES PUBLIQUES : COTISATIONS ET ADHESIONS AUX ORGANISMES / ANNEE 2023

Madame le Maire ne prend pas part au vote pour l'association des maires et des présidents d'intercommunalités

Adoptée à l'unanimité

N° 23/27. FINANCES PUBLIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION – PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

N° 23/28. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : CONVENTION DE COFINANCEMENT AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES – ANCT

Adoptée à l'unanimité

N° 23/29. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – OPERATION FLEURIR SON QUARTIER

Adoptée à l'unanimité

N° 23/30. URBANISME – PLAN D'EPANDAGE

Intervention de M Prevautat

« M. Gatignol demande d'émettre un avis favorable. Mes chers collègues, je vais vous demander d'émettre un avis défavorable. Je sais que j'ai malheureusement peu de chance d'être entendu mais j'ai quand même regardé le plan d'épandage attentivement.

Les parcelles sont uniquement à 250 mètres des premiers résidents de notre commune de Gannat. Je trouve que c'est quand même un petit peu trop près des habitations et il y a aussi une parcelle qui est très proche de l'Andelot.

Cela dit en Bretagne, on a vu aussi l'épandage de lisier de porc. A titre personnel, je suis absolument opposé à ce sujet parce que je trouve vraiment que les zones d'épandage sont vraiment beaucoup trop proches.

Pour l'avoir connu, je sais de quoi je parle, c'est absolument infecte. Le temps que le terrain soit recouvert, les odeurs sont réellement insupportables pendant 4 ou 5 jours. Je ne suis pas concerné, je n'habite pas dans le quartier. Pour tous ceux qui habitent là-bas que nous sommes censés représenter, je demanderai pour ces 2 zones que nous émettions un avis strictement défavorable et que nous allions plus loin devant l'enquête publique en formalisant en plus notre avis à la fois collectivement et individuellement. »

Intervention de M Gatignol

« Je vais apporter quelques précisions, si vous le permettez, pour la bonne connaissance du sujet. Il y a seulement 2 épandages par an.

Ce sont des épandages enfouis dans les 24h. La législation interdit les épandages à moins de 100 mètres quand ils sont enfouis directement et 50 mètres quand on laboure dans les 24h. Il n'y aura pas de nuisances car nous sommes à 300 mètres avec 2 épandages par an labourés de suite.

A un moment donné, il faut savoir si on soutient l'agriculture ou si on reste obsédé par quelques distances.

Cela donne raison à mon PLU, on a bien raison de construire dans l'enceinte de la ville et non pas de faire de l'extension urbaine. Les agriculteurs pourront travailler, on pourra manger à notre faim et nos habitants pourront vivre confortablement. »

Intervention de M Prevautat

« Pour avoir senti du lisier de porc dans une vallée des Vosges qui avait été épandue 2 jours avant, je vous garantis que c'est insupportable. On recouvre bien sûr mais ça ne reste pas 3 ou 4 jours, c'est très désagréable pour les personnes autour et ça ne sent pas bon. Quand vous dites soutenir l'agriculture avec un élevage qui fait 4000 porcs par an, je trouve que c'est quand même exagéré. Il y a d'autres surfaces à épandre dans le secteur loin des habitations. Il n'est pas question d'épandre sur Charmes ; Monteignet ou Poëzat mais il y a d'autres endroits où on peut épandre. Je ne suis pas très spécialiste en la matière. Je me demande même si on ne pourrait pas donner une autre destination en méthanisation ou des choses comme ça. Ici, on se contente d'épandre à 200 mètres de la ville de Gannat. Les gannatois vont fermer leurs fenêtres pendant une semaine, on ne s'en occupe pas. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous. »

Intervention de M Gatignol

« J'ai aussi oublié de dire que ça économise des phytos et des engrais, à chacun sa connaissance du sujet. »

Intervention de M Montjol

« Je vais vous dire pourquoi je ne vais pas voter pour. Au-delà de l'aspect des nuisances odorantes, il y a le problème de la gestion de préservation des sols. Je ne suis pas favorable à cette forme d'élevage à caractère industriel. Je ne soutiens pas ce genre de projet. »

Intervention de Mme Colonna d'Istria

« Je rejoins Hubert Montjol sur le sujet. Ce n'est pas seulement éviter les produits et les engrais. Le sujet est de préserver autant que possible les sols vivants ce qui nécessite de repenser nos façons de faire de l'agriculture.

Je vous invite à aller regarder jusqu'à quand les sols vont contenir du phosphore qui permettent d'avoir des aliments, c'est une bonne recherche. »

Vote :

Mme Stéphanie Cartoux ne prend pas part au vote.

Par 20 voix POUR

6 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA d'ISTRIA Violaine.

2 ABSTENTIONS : Mme BERTOLUCCI Annick et Mme PERONNET Cathy.

N° 23/31. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE : CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DU COMMERCE – BOURSE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Vote :

Par 22 voix POUR

5 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy.

2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA d'ISTRIA Violaine.

N° 23/32. POLITIQUE EDUCATION JEUNESSE : BOURSE ENGAGEMENT CITOYEN – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES AUTO-ECOLES GANNATOISES

Intervention de Mme Jeudi

« Mes chers collègues, aider les jeunes à obtenir leur permis de conduire c'est forcément une bonne mesure mais il n'est pas possible de soutenir cette délibération. Vous conditionnez ces aides à des heures de bénévolat au profit des associations. Nous savons pertinemment que vous allez nous répondre que ce dispositif est très répandu, adopté par de nombreuses collectivités en France tout bord politique confondu ou même que ces heures de bénévolat sont bénéfiques au tissu associatif ou encore que ces conditions sont vertueuses pour la citoyenneté.

Nous pouvons entendre ces arguments mais ils s'opposent à un certain nombre de principes républicains. Tout d'abord, le droit à la mobilité est essentiel pour notre jeunesse. Le permis de conduire est une lourde charge financière pour les familles ou les jeunes qui doivent l'assumer. Il est aussi la condition d'accès à la formation et à l'emploi et nous doutons que les populations concernées disposent à la fois du réseau nécessaire pour s'insérer dans le tissu associatif alors même qu'elles demandent de pouvoir sortir du monde des invisibles, de la précarité et c'est d'ailleurs en pouvant se déplacer qu'elles pourront le faire.

C'est pourquoi nous ne voyons pas la nécessité d'assortir des conditions de financement alors même que nous voulons mettre le pied à l'étrier de notre jeunesse qui se désespère. C'est pour nous le sentiment de lui infliger une double peine. La méritocratie est principe que vous souhaitez appliquer ne peut se confondre à l'égalité républicaine. Ce n'est pas en élaborant des obstacles à franchir ou des usines à gaz que vous permettrez aux jeunes de s'émanciper, de trouver le goût du travail ou de viser leur autonomie. Vous accentuez par cette mesure Madame la conseillère départementale la misère

sociale que vous combattez faussement en soutenant un département avec le dispositif du RSA en contrepartie de 15h de travail.

Cette forme de chantage ne répond pas à l'idéal de justice sociale. Ce n'est pas parce que d'autres collectivités le font que nous devons suivre cette logique de manière butée. Cette politique, chère au Président de la République, est franchement stérile. Nous sommes l'opposition et sur ce point aussi nous avons une solution à alternative. Nous vous proposons de verser directement aux auto-écoles les aides : 100€ pour la conduite accompagnée ; 200€ pour les jeunes de 18 à 25 ans à la demande sans contrepartie et sans conditions de ressources pour n'exclure aucun jeune de quelque milieu qu'il soit. Ce dispositif est déjà proposé à Montpellier. Mes chers collègues de la municipalité, nous vous demandons de prendre exemple sur la ville de Montpellier plutôt que sur toutes les autres villes. »

Intervention de Mme Cartoux

« Je ne vais pas refaire le débat de fond. Vous savez très bien nous dire que vous ne partagez pas ce dispositif. Je l'entends. Le débat s'est déjà tenu par le passé. Seulement Madame Jeudi, je vous invite à assister aux commissions plus régulièrement. Lors de ces commissions, nous faisons des bilans sur l'engagement des jeunes et sur leurs parcours engagés ainsi que sur le bénéfice qu'ils en tirent. Ce sera l'occasion de vous présenter ce bilan en espérant votre présence pour pouvoir vous apporter ces arguments. »

Intervention de Mme Jeudi

« Comme vous le savez, je travaille dans le privé, il y a des horaires où ce n'est pas forcément possible de se libérer. Si vous les faites en visio, je pourrai peut-être vous rejoindre.

Quant au bilan sur les aides au permis, vous êtes à 3 voire à 4 fois moins de demandes qu'à l'époque de la gauche en responsabilité.

Je ne suis pas sûre qu'il y ait un engouement fort pour le dispositif que vous avez mis en place. Ce n'est pas forcément pour l'efficacité du dispositif que nous remettons en question mais c'est sur l'égalité et la justice sociale.

Je pense profondément que les jeunes en tout cas qui sont issus des classes les plus populaires sont bien trop éloignés du monde associatif, que c'est un véritable frein et qu'ils ne se sentent pas à l'aise pour aller dans le milieu associatif pour obtenir une aide. J'en suis parfaitement convaincue mais à votre décharge, vous n'êtes pas les seules collectivités tout bord politique confondu à le faire mais je préfère redonner notre position et peut-être un jour espérer changer d'avis au moins sur l'aide aux permis. »

Intervention de Mme le Maire

« Je vous remercie. Je tiens à apporter quelques précisions. La taxe foncière à Montpellier était de 53,44%. Cette hausse fait partie des hausses les plus importantes l'année dernière. Entre 2011 et 2021 elle a augmenté de 24,9%. Comme on a augmenté les impôts, on aura peut-être les moyens d'une politique sociale adaptée !

Intervention de Mme Brunel

« Je ne comprends pas le lien avec le RSA. »

Intervention de Mme Jeudi

« Les personnes qui ont des revenus modestes et les classes populaires ne sont pas dans le tissu associatif. Il y a eu un rapport du ministre justement, ce sont les mêmes statistiques partout.

Le non-recours aux droits touche évidemment les personnes les plus en difficulté et ce sont les mêmes qui ont le plus de difficultés à s'installer dans le tissu associatif.

Regardez les statistiques sur l'Insee. La ville s'est paupérisée ces dernières années. Nous avons des revenus plus faibles sur la ville de Gannat et des personnes plus éloignées du monde associatif. Vous avez tout le bilan de la ville et vous pouvez avoir accès à toutes les statistiques. »

Intervention de Mme le Maire

« Sur la statistique du revenu moyen de la ville en 2019, on est à 19000 et aujourd'hui, on a augmenté à 20 000.»

Intervention de Mme Jeudi

« Oui mais on n'est plus faible que le département et plus faible que le national. »

Intervention de M Mioche

« Je vous invite à aller voir les associations et constater par vous-même. »

Intervention de Mme le Maire

« Je vous propose que l'on continue le débat en commission, pour le moment on ne modifie pas la délibération. »

Vote :

Par 22 voix POUR

5 voix CONTRE : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy.

2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme COLONNA d'ISTRIA Violaine.

N° 23/33. FINANCES PUBLIQUES - INSTITUTION SAINTE PROCULE – PLAN DE RELANCE NUMERIQUE

Adoptée à l'unanimité

N° 23/34. FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS MOBILITE DOUCE

Intervention de M Prevautat

« Madame le Maire, je ne sais pas ce que vous voulez faire exactement mais 200 000€ de travaux pour 80 mètres de trottoir, je trouve que ça fait cher du mètre.

Je me posais quand même la question. Comme je vous le disais en préambule ce n'est pas le moment d'engager des dépenses même si elles sont subventionnées. Je me demande quand même si on ne continue pas à marcher sur la tête. »

Intervention de Mme Colonna

« C'est un sujet que j'affectionne beaucoup. Je vous rejoins, le mètre linéaire de trottoir est cher. Il y a enfin quelque chose de spécifique sur les mobilités douces. Il ne faut pas oublier la possibilité de stationner. Aujourd'hui, je propose qu'à chaque délibération sur le stationnement ou la voirie, on inclut les mobilités douces. A partir du moment où on conçoit un espace en prévoyant les futurs conflits d'usage entre la voiture et le piéton ou autre mode de déplacement, on sort de la douceur. Quand on est face à des carcasses métalliques, il n'y a pas de douceur possible pour moi. Faisons l'inverse aussi en incluant les mobilités non pas douces mais actives à chaque fois que l'on fait un projet qui concerne les mobilités. »

Intervention de Mme le Maire

« Dans la DETR, la subvention est identifiée mobilité douce. On peut toujours demander à Mme la Préfète de changer son intitulé de subvention en mobilité active. »

Vote

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : Mme JEUDI Aline, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy.

N° 23/35. COMMANDE PUBLIQUE – MENUISERIES DU LOCAL COMMUNAL 10 AVENUE ST JAMES.

Adoptée à l'unanimité

N° 23/36. COMMANDE PUBLIQUE – CONCESSION DE SERVICE – FOURNITURE, INSTALLATION, MAINTENANCE, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS SUR LA COMMUNE DE GANNAT

Intervention de M Coulon

« C'est une délibération qu'on va voter. Je veux faire une petite remarque. Dans le règlement de la consultation adressé aux entreprises, il était précisé : la commission DSP délégation de service public sera la commission compétente pour :

dresser la liste des candidats dont le pli contenant l'offre pourra être ouvert après examen de vos garanties professionnelles techniques et financières,

ouvrir les plis contenant les offres des candidats,

émettre un avis sur les offres après analyse.

Pour la liste des candidats, nous n'avons jamais été réunis et pour ouvrir les plis non plus. On a simplement été réuni pour émettre un avis.

Intervention de Mme le Maire

« Je suis d'accord. Vous avez été réunis pour émettre un avis mais il y a toujours un élu de la majorité et un élu de l'opposition qui sont convoqués pour ouvrir les plis ».

Intervention de M Coulon

« La commission DSP s'est réunie de 18h à 18h30. Elle commence à 18h15 et à 18h30 arrive la commission des finances donc c'est quand même un petit peu le bazar.

Le DST avait préparé un beau dossier et une analyse très complète a essayé de développer un petit peu. Il fallait dérouler très vite, on fait confiance à cet agent qui a fourni un très bon dossier. On s'en remet à son expertise.

Il nous a présenté les implantations des sucettes ce qui est intéressant. Mes collègues m'ont demandé où elles étaient implantées mais je ne me souvenais plus de tous les emplacements. Quand je lui demande de me rappeler les implantations, on me répond de s'adresser à Mme le Maire. Ce n'est pas du secret défense, c'est un photomontage. »

Intervention de Mme le Maire

« Il n'y a pas de secret défense. J'essaye d'organiser la masse de travail de mes agents. Vous êtes 28 élus. Si j'ai 28 demandes différenciées avec ce que je demande en plus, on ne s'en sort pas. C'est pour réguler et il n'y a pas de problème pour vous donner les informations des sucettes. »

Intervention de M Coulon

« C'est dommage, on les a vues très rapidement. »

Intervention de Mme le Maire

« On va les voir directement. »

Adoptée à l'unanimité

N° 23/37. COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Adoptée à l'unanimité

N° 23/38 MOTION CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

Intervention de Mme Jeudi

« Je vous remercie d'avoir transmis la motion aux collègues.

Je pense qu'on est tous et toutes sensibilisés par ce qu'il se passe au niveau de cette réforme des retraites. Nous sommes face à un mur où Emmanuel Macron ne souhaite pas revenir sur l'âge de départ de la retraite et cela a un impact non négligeable sur la collectivité. Je vais citer un exemple particulièrement parlant : nos agents au CCAS sont en invalidité avant d'être à la retraite. Elles ne sont pas titularisées parce que justement la collectivité sait qu'elle va avoir des frais supplémentaires de prévoyance. Repousser de 2 ans de plus l'âge de la retraite pour des personnes qui ont des travaux aussi pénibles, c'est une totale injustice.

J'en profite aussi pour rappeler ce que je n'ai pas mis dans cette motion mais elle est assez claire au niveau des femmes. Cette réforme a un impact relativement important. Pour les mères de 3 enfants, vous aviez le droit actuellement à 10% de majoration de pension. Avec la réforme proposée par Emmanuel Macron, ça sera 7% et 7% au choix entre les 2 parents. Le choix sera fait, ce sera forcément sur la pension de l'homme puisqu'il a une pension plus élevée. En cas de divorce, vous avez droit à la pension de réversion au prorata des années de mariage. Avec cette réforme des retraites, si vous divorcez, vous n'aurez plus droit à la pension de réversion.

Prenons l'exemple d'une femme qui est restée au foyer pour élever ses enfants : si son mari la quitte ou pour d'autres motifs, elle n'aura plus droit à la pension de réversion alors qu'elle aura mis entre parenthèse sa carrière.

L'impact est aussi évidemment sur l'égalité salariale. Comme vous le savez, les femmes ont moins de revenus et forcément moins de pension. Elles vont donc travailler plus pour gagner moins.

Dans cette motion, je ne vous ai pas présenté tous ces points qui peuvent être plus subjectifs. J'ai voulu vous présenter quelque chose de plus factuelle qui prend en compte l'avis de la collectivité et les impacts de cette réforme. »

Intervention de M. Dakkar

« Mes chers collègues, en tant que conseiller municipal mais également en tant que titulaire du bureau départemental Renaissance Allier, je souhaite m'opposer à cette motion.

Sur la forme, je ne pense pas que notre instance représentative n'a pour compétence d'adopter une motion sur un projet de loi porté par nos institutions parlementaires.

Cette motion s'appuie sur des données brutes sorties des études issues d'un comptage invérifiable ou encore de données totalement infondées.

La DREES estime l'espérance de vie à la retraite en moyenne pour un homme à 24 ans et pour une femme à 28 ans.

Il est important de rappeler que nous sommes dans une démocratie représentative et que les majorités se dégagent par le vote et non par les sondages.

Sur le fond, dire que le projet de réforme des retraites est socialement injuste n'est pas une vérité.

Il s'agit avant tout d'un texte de loi majoritairement financier mais qui octroie une équité avec la suppression de certains régimes spéciaux, une meilleure prise en compte des carrières hachées, longues et difficiles.

Il faut savoir que ce projet de loi a été initialement lancé par le grand débat national où tous les acteurs du monde du travail étaient représentés.

Le temps minimum des débats au Parlement a également été respecté conformément à la constitution. En quoi cette motion permet-elle de présenter que notre gouvernement porte un projet antidémocratique ?

Le projet de réforme des retraites porte à l'équilibre le budget des pensions de retraites à 2030. Pour ma part, il est hors de question de laisser cette ardoise à la prochaine génération. »

Intervention de Mme Jeudi

« J'ai pris les chiffres de la direction de la recherche des études et évaluation des statistiques. Le règlement intérieur nous indique que nous avons la possibilité de présenter une motion qui est dans l'intérêt général. Elle a un impact sur la vie, sur la collectivité et cette motion est tout à fait à présenter ici.

Concernant la méthode utilisée, je ne peux pas répondre à ça. Cependant, je n'ai pas bien compris sur l'espérance 24 ou 28 ans. »

Intervention de M. Dakkar

« Mes statistiques et les vôtres proviennent de la même source. La DREES estime l'espérance de vie d'une femme à la retraite en moyenne en France à 27 ans. »

Intervention de Mme Jeudi

« Je parlais de l'espérance de vie en bonne santé et non avec un déambulateur. »

Intervention de M. Dominé

« Je vais voter contre cette motion essentiellement sur la forme et je souhaite que cela soit noté au PV du conseil municipal pour éviter tout amalgame.

Je commence à comprendre un peu le fonctionnement. Je vois ce qui va être utilisé derrière la majorité municipale. Je me méfie quand même. Je vois beaucoup d'amalgame : on surfe sur les fermetures de classes pour parler de fermetures d'écoles alors qu'on parle de regroupement et de fusion de site.

C'est vraiment « non » sur la forme de cette motion et sur l'anticipation de l'utilisation qui pourrait être faite politiquement.

Si on détaille, je peux voter pour un article de cette motion qui est le suivant : les collectivités devront choisir entre remplacer les agents malgré leur budget déjà contraint ou impacter le service public rendu à la population.

Après tous ces débats de mauvaise gestion, on peut remercier le parti socialiste par la voix de Madame Jeudi qui confirme que les collectivités ont des budgets contraints. Merci au parti socialiste de le confirmer. »

Intervention de Mme le Maire

« Je propose que l'on passe au vote. Pour être en accord avec la position tenue au département où je n'ai pas pris part au vote, je ne prendrai pas part au vote ici également. C'est la même motion alors autant essayer d'être cohérent. »

Intervention de M. Corbon

« Je vote contre pour des raisons de présentation et de rédaction. »

Vote

Par 6 voix POUR

13 voix CONTRE

Mme le Maire ainsi que 9 élus ne prennent pas part au vote.

Questions orales

Question orale n° 1

Madame la Maire,

« Le recensement de la population s'est déroulé du 19 janvier au 18 février 2023. Pouvez-vous nous donner les premiers chiffres et les premières tendances ? Pouvez-vous également nous rappeler les résultats des derniers recensements de 2015 et 2019 ? »

Aline JEUDI Pour les élus « J'♥ GANNAT »

Intervention de Mme Bertolucci

« Les recensements se sont déroulés en 2012 et 2017. Pour calculer le nombre exact de la population, on a 4 critères : les ménages qui ont rempli un bulletin individuel, les communautés qui comprennent la maison de retraite, la gendarmerie, le lycée et le collège. Nous avons aussi les habitations mobiles et les personnes qui sont comptées à part.

Aujourd'hui, il me manque le chiffre des communautés et le chiffre des personnes qui sont comptées à part. Je peux vous donner des chiffres détaillés mais qui ne sont pas complets puisqu'il me manque ces 2 éléments.

Si on prend simplement les ménages avec des bulletins individuels : en 2012, on avait 5502 réponses ; en 2017, 5541 ; en 2023, 5289 réponses.

Pour les habitations mobiles des gens du voyage : en 2012 on avait 60 réponses ; en 2017, 39 et en 2023, 68.

Je ne peux pas vous donner plus de renseignements puisque je n'ai pas les autres chiffres. »

Intervention de M Coulon

« Est-ce que vous avez le chiffre des communautés pour les années 2012 et 2017 ? »

Intervention de Mme Bertolucci

« En 2012 c'était 362 et en 2017, 370.

Pour les personnes comptées à part : en 2012, 226 et en 2017, 197.

Je pense qu'il est préférable de ne pas communiquer tant que l'on n'a pas tous les chiffres. »

Intervention de Mme le Maire

« Nous vous donnerons également le nombre des décès. Nous avons en 2021 et 2022 plus de 140 décès alors que d'habitude le chiffre se situe à 80/90. Il y a quand même un effet après COVID qui est à prendre en compte. »

Question orale n° 2

Madame la Maire,

« Vous avez lancé une consultation afin de recruter un maître d'œuvre qui aura pour mission de réaliser une étude de faisabilité sur « la réorganisation et le regroupement de deux écoles élémentaires et de deux écoles maternelles, ainsi que sur la réaffectation des locaux libérés en pôle culturel, jeunesse et vie associative ». Dans cette étude, il est également demandé au maître d'œuvre d'étudier « les possibilités de reclasser un maximum d'associations dans les locaux libérés ».

Il est précisé que la « ville de Gannat a réalisé un questionnaire auprès des différentes associations pour définir leurs besoins ». Pouvez-vous nous donner les résultats de cette enquête ?

Par ailleurs, nous souhaitons avoir accès aux questionnaires rendus par les associations. »

Aline JEUDI Pour les élus « J'♥ GANNAT »

Intervention de Mme le Maire

« Oui dans l'absolu.

Sylvain Dominé va organiser avec des élus un groupe de travail sur ces sujets-là. Je renvoie la mission vers M. Dominé pour organiser le projet sereinement et pour qu'on ne perde d'information les uns les autres. »

Intervention de Mme Jeudi

« On veut juste consulter les questionnaires. »

Intervention de Mme le Maire

« Je vous le dis sereinement. Pour moi, vous pouvez consulter les questionnaires. Par contre, il ne faudrait pas lancer dans la ville des conclusions hâtives sur les besoins des uns et des autres.

On n'a jamais dit à un président d'association : les questionnaires seront consultables par tous les élus. »

Intervention de Mme Jeudi

« Je trouve normal que les conseillers municipaux aient accès au questionnaire. »

Intervention de M. Plane

« Il y a une information qui a été diffusée par le biais de ce questionnaire.

Lorsqu'il y a une étude qui est faite ou un questionnaire qui est fait dans la rue, vous n'allez pas lire nominativement la réponse du questionnaire. Vous recevrez le rapport de conclusions. Je ne suis pas d'accord, ne serait-ce que pour la diffusion des informations. »

Intervention de M. Dominé

« On organisera une réunion avec tous les éléments. Je peux vous garantir que les associations ont répondu massivement. Elles sont très intéressées par le projet futur. Dès que la structuration des écoles sera faite, on pourra travailler. »

La séance est levée.

Le Maire,

V. Bouzard



Le secrétaire de séance,
Q. Amargier